

DEPARTEMENT DE LA PEYRADE

Frontignan la Peyrade

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

1ère révision

Document graphique du règlement  
Plan de zonage Façade Etang de Thau

Echelle : 1/2500ème

Chargé d'étude : ADELE SFI URBANISME

434 rue Etienne Lenoir  
33090 Vimes  
Tel : 04.66.64.01.74  
E-mail : adel@sfiwanadoo.fr  
avec le concours de : SPI GRAPHIC

Société de services  
Plans Informatisés  
Tel : 04.67.52.84.83  
Mobile : 06.99.04.58.30  
E-mail : spi.graphic@wanadoo.fr

Système de coordonnées : RGF93 - Projection Lambert 63

Plan cadastral, source : Service de la carte de France  
Droits de l'Etat réservés ©

5,5


5,2

5,3

5,4

Approbation du PLU : DCM du 7 juillet 2011  
Prescription de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 juillet 2014  
Arrêt de la 1ère révision du PLU : DCM du 10 octobre 2017  
Approbation de la 1ère révision du PLU : DCM du 26 septembre 2018

SPI GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'omission, d'erreur, de manque. Les plans sont révisés tous ans, vérifiés et corrigés par le maître d'ouvrage avant reproduction.



**LEGENDE**

**1. Prescriptions édictées par le PLU**

Limite de zone et de secteur.

Espace Boisé Classé "significatif" / Espace Boisé Classé "non significatif"

**Éléments de patrimoine et de paysage à protéger et à mettre en valeur ou à requalifier**

Bâtiment présentant un intérêt architectural

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

Arbre isolé à conserver / Alignement d'arbres à conserver

Plantations à réaliser

**Emplacements réservés :**

Ouvrage public, installation d'intérêt général (cf. liste en annexe du règlement écrit).

Emplacements réservés destinés à la réalisation de programmes de logements locatifs sociaux (cf. liste en annexe du règlement écrit)

**Autres prescriptions :**

Périmètres faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteurs en attente de projet

Zone non aedificandi

Emprise maximale constructible (ZAC des Pièlles)

Linéaire commercial à préserver

Alignement à conserver

Implantation obligatoire des constructions à l'alignement

Recul des constructions obligatoire

Coupure d'urbanisation

Limite des espaces proches du rivage

**2. Risques naturels et technologiques**

Enveloppe des zones inondables du PPRi de la commune de Frontignan (reportée de manière indicative sur les plans de zonage)  
Se référer au Plan de Prévention des Risques naturels d'inondation approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2012 - Voir détails en annexe 6.3

Zone de ruissellement pluvial : zone rouge / Zone de ruissellement pluvial : zone bleue

Enveloppe du PPRt du site de C.D.H. (reporté de manière indicative sur les plans de zonage)  
Se référer au Plan de Prévention des Risques Technologiques approuvé par arrêté préfectoral du 14 octobre 2014  
Voir détails en annexe 6.4